

# Linkebeek : le nouveau coup de force flamand

Ce lundi, un nouveau bourgmestre va prêter serment à Linkebeek. La ministre flamande des Affaires intérieures, Liesbeth Homans (N-VA), a nommé à ce poste Eric De Bruycker, un conseiller communal flamand. L'homme a accepté le poste et remplacera donc Damien Thiéry, bourgmestre non nommé depuis 2006. Cette décision a suscité de très nombreuses réactions du côté francophone. Pourtant au MR, on ne souhaite pas en faire un casus belli avec la N-VA, estimant que ce n'est pas une compétence fédérale. ■

## Linkebeek : un maïeur qui pèse 168 voix

COMMUNAUTAIRE Coup de force d'Homans qui nomme un élu flamand de l'opposition

► La ministre N-VA Liesbeth Homans impose un bourgmestre flamand ; pour elle, Damien Thiéry ne peut plus faire fonction.

► Les partis francophones dénoncent un déni de démocratie, voire « un coup d'Etat communautaire ».

La N-VA avait promis un gel pour cinq ans des questions institutionnelles au fédéral... mais elle ne s'y est pas engagée au niveau régional. Via sa ministre des Affaires intérieures flamandes, Liesbeth Homans, elle vient de relancer le carrousel communautaire dans la commune à facilités de Linkebeek : dimanche, elle a nommé bourgmestre le conseiller communal flamand de l'opposition, Eric De Bruycker, dans cette commune à 85 ou 90 % francophone. Celui-ci a accepté le poste, sous conditions (lire infra). Il prêtera serment ce lundi (ce qui fera perdre un échevinat aux francophones).

Rappelons que Damien Thiéry est bourgmestre non nommé de Linkebeek depuis 2006, faisant fonction de maïeur en tant qu'échevin. Motif de sa non-nomination : des convocations électorales envoyées en français aux habitants francophones. Se fondant sur la 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, Damien Thiéry a saisi le Conseil d'Etat (chambre bilingue) pour contester ce refus de nomination, mais par deux fois, il n'a pas été suivi. Et l'arrêt du Conseil d'Etat est désormais définitif : un candidat bourgmestre débouté ne peut plus être nommé.

Le conseil communal de Linkebeek a toutefois continué à présenter Thiéry

comme candidat. Homans a alors voulu nommer l'échevin francophone Yves Ghequière, mais celui-ci a refusé. Et la majorité francophone, 13 élus sur 15, a précisé qu'aucun autre francophone n'accepterait le poste de bourgmestre.

Voilà pourquoi, se justifie-t-elle, la ministre N-VA a choisi l'un des deux élus flamands du conseil pour diriger la commune. Sachant qu'Eric De Bruycker a remporté... 168 voix aux dernières élections, contre 1.232 pour Damien Thiéry. Mais pour Liesbeth Homans, « la majorité francophone outrepassé les lois et la jurisprudence depuis des années. Il faut y mettre un terme ». Elle n'a donc pas voulu laisser la situation en l'état (Thiéry faisant fonction). Et elle dit espérer que le carrousel prendra fin à Linkebeek.

Un vœu qu'elle sait pieux. Car la majorité francophone n'en restera pas là (lire ci-contre). A la virulence des réactions des partis francophones, on comprend d'ailleurs que le dossier n'est pas clos.

Rapidement, le CDH a « condamné » une décision qualifiée de « coup d'Etat communautaire » et de « violé qualifié des choix démocratiques ». Le FDF, par la voix du président Olivier Maingain, a dénoncé « un véritable coup de force contre la démocratie », qui « menace la loyauté fédérale ». Et Elio Di Rupo, au nom du PS, a regretté que « les droits des francophones et le choix des électeurs soient bafoués ». Quant au MR, parti de Thiéry mais partenaire de la N-VA au fédéral, il parle d'une décision « totalement inacceptable » et juge que Thiéry « est le seul bourgmestre légitime de Linkebeek ».

Mais CDH, FDF, PS et Ecolo s'en prennent ensuite au MR et au Premier ministre. Le CDH « enjoint le MR d'arrêter d'accorder sa confiance aveugle à

son partenaire N-VA, au détriment systématique des intérêts des francophones ». Le FDF pointe « la faiblesse du MR face à la N-VA » : « Si Charles Michel n'est pas capable de faire respecter la démocratie à Linkebeek, c'est qu'il n'a pas l'autorité d'un Premier ministre. » Le PS veut que le dossier soit évoqué au prochain comité de concertation, Elio Di Rupo invitant par ailleurs les présidents de parti francophones à se concerter pour adopter une position commune en vue de faire « respecter la démocratie ». Et Ecolo et Groen demandent ensemble au Premier ministre d'« arrêter de jouer à l'autruche et de considérer que ce qui se passe en dehors de son gouvernement ne le concerne pas ».

Mais le MR n'embraie pas. Tout en assurant Damien Thiéry de son « soutien dans ses démarches juridiques » (il sera reçu au parti ce lundi), le président Olivier Chastel note qu'il s'agit d'« un problème communal » et que la décision d'Homans « est de la seule compétence du gouvernement flamand ». Comprenez : ceci n'est pas du ressort du fédéral. C'est aussi le message subliminal du 16, qui renvoie au communiqué du MR sans autre commentaire. Comprenez, ici aussi : le fédéral n'est pas compétent ; le Premier ministre n'a aucune raison (ni envie) de se saisir de ce dossier explosif, même au nom du symbole. D'ailleurs, Damien Thiéry ne demande rien à Charles Michel : « C'est un problème régional, nous dit-il. Je ne veux pas le faire remonter au fédéral, au risque de déstabiliser le gouvernement. Ce serait mettre à mal le travail fédéral sur le redressement du pays ou l'immigration. »

Que va-t-il désormais se passer à Linkebeek ? Damien Thiéry reste président du conseil communal, qui se réunit ce

lundi soir, même si Eric De Bruycker sera bourgmestre dès aujourd'hui. Mais celui-ci ne bénéficiera guère de soutien pour exercer ses fonctions et n'héritera pas forcément de compétences... Or, il a émis des conditions avant d'accepter

l'écharpe mayorale : qu'il y ait une collaboration avec la majorité pour que la commune fonctionne ; dans le cas contraire, il se retirera (il se retirera aussi si un candidat francophone autre que Thiéry est proposé par la majorité). Et en Flandre, si une commune est recon-

nue ingouvernable au terme d'un long processus de plusieurs mois, de nouvelles élections sont organisées.

Au lieu d'arrêter le carrousel à Linkebeek, Liesbeth Homans pourrait bien l'avoir relancé de plus belle... ■

MARTINE DUBUISSON

#### SUITE ET PAS FIN

##### Vers un recours européen ?

Pour se défendre, Damien Thiéry est « décidé à attaquer sur tous les fronts, à actionner tous les leviers. Je ne vais pas me gêner pour faire connaître la situation au Conseil de l'Europe. Si je dépose plainte, on en tiendra compte. » Et malgré qu'il soit passé du FDF au MR, Olivier Maingain lui promet son soutien juridique, voire financier pour les

recours. Selon lui, un recours au conseil d'Etat « contre l'acte de nomination d'un bourgmestre non représentatif de la majorité du conseil communal » est possible. Et après le Conseil d'Etat, « on pourrait aller à la Cour européenne des droits de l'homme pour faire constater que la Belgique ne respecte pas la Charte d'autonomie locale du Conseil de l'Europe, qu'elle a signée et ratifiée, et selon laquelle le collège doit être représentatif de la majorité du conseil ».

#### DÉRAPAGE SUR TWITTER

##### Le MR condamne ces mots

Le tweet ci-contre a été posté vers 20 h 30 par le MR Geoffroy Coomans, échevin de l'Urbanisme à Bruxelles. De quelle nomination datant de 1942 parle-t-il ? Elle concernait, comme le lien Wikipédia cité l'explique, Jan Grauls, un flamingant collaborationniste durant la Seconde Guerre mondiale. Gouverneur ad interim de la province d'Anvers, Jan Grauls a été nommé, le 24 septembre 1942, bourgmestre du Groß-Brüssel par l'occupant, qui avait démis son prédécesseur. Après la guerre, Grauls fut condamné à cinq ans de prison et une amende de 25 millions de FB.

Etrange comparaison... Et fameux dérapage ? Geoffroy Coomans se défend, nous assure-t-il, « d'avoir comparé la ministre Homans à l'auto-

Geoffroy Coomans

##### La nomination d'autorité à #Linkebeek me fait furieusement penser à une autre... en 1942 :- ( [ht.ly/SZEkB](http://ht.ly/SZEkB) #BeGov #VLGov

rité nazie, je ne me le permettrais pas. J'ai comparé des actes anti-démocratiques : la nomination d'autorité d'un conseiller communal de la minorité à Linkebeek et celle d'un flamingant à l'époque, qui n'avait pas non plus la légitimité démocratique. » L'échevin ne perçoit manifestement aucun dérapage dans ses propos. « Il ne faut pas sortir les mots de leur contexte, je les ai pesés. Damien Thiéry a mon plus vif soutien, car il est élu par 80 % des habitants de Linkebeek. Se servir du pouvoir d'autorité pour imposer quelqu'un qui n'a

pas la représentativité démocratique est un acte très grave, violent. Et en 1942, on avait aussi sorti quelqu'un du chapeau qui n'avait pas la légitimité démocratique. » Mais n'aurait-il pas pu trouver un exemple moins polémique ? Il dit avoir cherché mais ne pas en avoir trouvé... Du côté du MR, on n'apprécie en tout cas guère ce tweet : « Le MR condamne les propos de Geoffroy Coomans, nous dit-on à la présidence. Ce genre de propos excessifs ne fera pas avancer le débat. »

MA.D.